

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant a-t-il des allergies ALIMENTAIRES ? OUI - NON

Si **OUI**, précisez la cause de l'allergie, **joignez le certificat médical et le Plan d'Accueil Individualisé** qui indique la conduite à tenir. Prévoir un petit sac à dos avec toutes les prescriptions médicales.

RAPPEL, les cuisiniers ne préparent pas de repas adapté au régime alimentaire. Si vous n'avez pas d'autres solutions que de mettre l'enfant à la cantine, **vous devrez impérativement préparer un panier repas dans un sac isotherme où chaque aliment sera placé dans une boîte hermétique marquée au nom et prénom de l'enfant**, il faudra aussi prévoir les couverts, le verre, la boisson.

Vous devrez porter ce sac le matin même au cuisine du foyer logement "les Terrasses" situé 95B chemin de la villa des pins à Saint-Genix-sur-Guiers.

Le personnel de la cuisine est présent dès 7H. Votre sac sera immédiatement placé au frigo.

A midi, les animatrices de la cantine prendront ce sac pour le donner à votre enfant et feront si besoin, réchauffer la boîte hermétique au micro-ondes.

Dans ce cas, le repas ne sera pas facturé, mais l'enfant sera peut-être placé à l'écart des autres élèves (en fonction de l'allergie).

Attention, si votre enfant est momentanément à mobilité réduite (béquilles ou fauteuil roulant par exemple suite à une entorse), vous devrez trouver quelqu'un pour l'accompagner dans le **déplacement aller et retour de l'école à la cantine.**

Si l'enfant suit un traitement médical suite à une maladie, joindre l'ordonnance originale et les médicaments dans leurs emballages d'origine (avec la notice) marqués au nom de l'enfant. Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance, même s'il s'agit d'homéopathie.

RAPPEL, pour des raisons sanitaires, nous n'accueillons pas les enfants malades ou fiévreux.

INFORMATIONS CONCERNANT LA GARDERIE

L'inscription à la garderie du midi concerne uniquement les enfants dont les parents ont dûment complété et signé le dossier d'inscription de la Communauté de Communes Val Guiers.

De 11H30 à 13H20, la garderie est EXCLUSIVEMENT réservée aux enfants inscrits à la cantine.

Certifié exact, le

Signature(s) du(es) responsable(s) de l'enfant